

Registre des personnes fragiles isolées

Personne âgée ou isolée ?



En cas de risques majeurs,
des professionnels peuvent vous
apporter conseils et assistance.

Inscrivez-vous au 02 96 46 13 22



CCAS
VILLE DE LANNION
KER LANNOUN



À quoi sert-il ?

Le décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004 donne obligation au maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées. Ce registre a pour objectif de constituer un recensement des personnes fragiles isolées de la commune afin de les prévenir des conséquences d'événement exceptionnel : canicule, grands froids... (Ce registre est confidentiel, déclaré à la Cnil, il ne pourra être consulté que par un nombre restreint de professionnels du CCAS soumis au secret professionnel).



Comment cela se passe ?

Vous demandez à vous inscrire sur le registre nominatif. Nous vous accompagnerons tout au long du risque et après selon vos besoins : contacts téléphoniques, visites à domicile, activation des réseaux de proximité...



Qui peut s'inscrire sur ce registre ?

- La personne elle-même
- Son représentant légal
- Un tiers (ami, proche, médecin, service d'aide ou personne intervenante)



Qui peut figurer sur ce registre ?

- Personne âgée de plus de 65 ans
- Personne âgée de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- Adulte handicapé



Comment s'inscrire ?

- Par le bulletin ci-joint à remplir et à renvoyer au :
Centre Communal d'Action Sociale
11 boulevard Louis Guilloux, CS 80105
22304 Lannion Cedex
- ou par mail : ccas@lannion.bzh



Où se renseigner ?

Par téléphone au **02 96 46 13 22**



MERCI DE NOUS INFORMER DE TOUT CHANGEMENT CONCERNANT VOTRE SITUATION (entrée en Ehpad, nouvelles coordonnées, déménagement...)

Éditorial

La crise sanitaire actuelle nous montre l'importance de repérer les personnes vulnérables afin de les accompagner lors d'événements exceptionnels.

Dans ces circonstances sanitaires, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville de Lannion renforce sa vigilance. Les personnes fragiles et isolées, personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent, à leur demande ou requête d'un tiers, figurer sur un registre nominatif. Ces informations permettent une veille et d'apporter rapidement conseils et assistance.

Le registre des personnes vulnérables est un registre nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Vous êtes une personne âgée de plus de 65 ans ou une personne en situation de handicap ? N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du CCAS qui pourra vous apporter un soutien individualisé en cas de besoin.

Le président du CCAS
Maire de la ville de Lannion





Inscription ou réinscription au Registre des personnes fragiles isolées

Je soussigné(e) :

Date de naissance : / / Tél. (obligatoire) :

Adresse précise :

Conditions de vie

Seule En couple En famille

Demande à être inscrit(e) sur le registre afin que je puisse être assisté(e) en cas de plans d'alerte et d'urgences

Demande à être réinscrit sur le registre

Demande à être radié(e) du registre

Motif :

● Êtes-vous suivi par le Service social personnes âgées du CCAS? Oui Non

● Êtes-vous bénéficiaire de l'Allocation Personnalisée Autonomie? Oui Non

● Êtes-vous suivi par le Service social du Département? Oui Non

● Bénéficiez-vous d'un service d'aide à domicile? Oui Non

Si oui, lequel?

● Bénéficiez-vous d'un service Téléalarme? Oui Non

Si oui, lequel?

● Bénéficiez-vous d'un service de portage de repas? Oui Non

Si oui, lequel?

Personnes à prévenir en cas d'urgence

1 Nom :

Prénom :

Lien avec la personne :

.....

Tél. :

2 Nom :

Prénom :

Lien avec la personne :

.....

Tél. :

Bulletin rempli par :

l'intéressé(e) tierce personne (préciser) :

Nom :

Date :

Prénom :

Signature :

Lien avec la personne :

.....

